



ARTICLES
DE
QUINCAILLERIE

Certificat

Certificate

Admission - N° 14-01S du 06.12.2002
Mise à jour - N° 14-14 du 26.11.2012
Page : 1/3

La Société : **SAVIO**
I – Chiusa San Michele
Usine : **CHIUSA SAN MICHELE**

est autorisée à apposer la Marque NF de conformité à la norme citée ci-dessous
sur les articles de quincaillerie suivants :

FERMETURES ANTI-PANIQUE (NF EN 1125 :2008)			
Nature de l'article	Classification	Marquage spécifique	Références commerciales
Gamme BERNINI	3-7-7-0-1-4-2-2-A-A	Q E 2 000 000 cycles ⁽¹⁾	6000.1-1200 / 6000.2-1200 / 6000.3-1200 Accessoires : 6000.701, 6000.702, 6000.703, 6000.720, 6000.721, 6000.730, 6000.735, 6000.740, 6000.802, 6000.803, 6000.804, 6000.805, 6000.810, 6000.820, 6000.830et 6000.842
Gamme BERNINI TAGLIAFUOCO	3-7-7-B-1-4-2-2-A-A	Q E+C 2 000 000 cycles ⁽¹⁾	6001.1-1200 / 6001.2-1200 / 6001.3-1200 Accessoires : 6000.712, 6000.711, 6000.713, 6000.731, 6000.741, 6001.805, 6001.806, 6001.807, 6001.808, 6001.809.

(1) Ne concerne pas les fermetures anti-panique équipées de la gâche électrique 6000.820 lesquelles sont validées à 200 000 cycles

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé jusqu'au 31 janvier 2013 à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles Générales de la Marque NF et au référentiel de certification de la Marque NF ARTICLES DE QUINCAILLERIE.

La Directrice Générale

Florence MEAUX





**ARTICLES
DE
QUINCAILLERIE**

Certificat

Certificate

Admission - N° 14-01S du 06.12.2002
Mise à jour - N° 14-14 du 26.11.2012
Page : 2/3

La Société : **SAVIO**
I - Chiusa San Michele
Usine : **CHIUSA SAN MICHELE**

est autorisée à apposer la Marque NF de conformité à la norme citée ci-dessous
sur les articles de quincaillerie suivants :

FERMETURES ANTI-PANIQUE (NF EN 1125 :2008)			
Nature de l'article	Classification	Marquage spécifique	Références commerciales
Gamme CIRCEO	3-7-6-0-1-4-2-2-A-A	Q E	KH / KH.2 / KH.3 Accessoires : KH.F et KH.G
Gamme CELLINI	3-7-7-0-1-4-2-2-B-A	Q E 1 000 000 cycles ⁽¹⁾	6100.1-1085 / 6100.2-1085 / 6100.3-1085 Accessoires : 6100.701, 6100.702, 6100.703, 6000.720, 6000.721, 6000.730, 6000.735, 6000.740, 6000.802, 6000.803, 6000.804, 6000.805, 6000.810, 6000.820, 6100.830 et 6000.842

(1) Ne concerne pas les fermetures anti-panique équipées de la gâche électrique 6000.820 lesquelles sont validées à 200 000 cycles

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé jusqu'au 31 janvier 2013 à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles Générales de la Marque NF et au référentiel de certification de la Marque NF ARTICLES DE QUINCAILLERIE.

La Directrice Générale

Florence MEAUX



008 - 2011/01 -



ARTICLES
DE
QUINCAILLERIE


Certificat

Certificate

Admission - N° 14-01S du 06.12.2002
Mise à jour - N° 14-14 du 26.11.2012
Page : 3/3

La Société : **SAVIO**
I - Chiusa San Michele
Usine : **CHIUSA SAN MICHELE**

est autorisée à apposer la Marque NF de conformité à la norme citée ci-dessous
sur les articles de quincaillerie suivants :

FERMETURE D'URGENCE POUR ISSUES DE SECOURS (NF EN 179 :2008)			
Nature de l'article	Classification	Marquage spécifique	Références commerciales
Gamme BERNINI - PUSH PAD	3-7-6-0-1-4-3-2-B-A	 Q E	6000.751 6000.752 Accessoires : 6000.720, 6000.721, 6000.730, 6000.735, 6000.740, 6000.802, 6000.803, 6000.804, 6000.805, 6000.810, 6000.820.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise,
ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé jusqu'au 31 janvier 2013 à compter de la présente décision, sous réserve des
contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles Générales
de la Marque NF et au référentiel de certification de la Marque NF ARTICLES DE QUINCAILLERIE.

La Directrice Générale

Florence MEAUX



008 - 2011/01 -